

RÈGLEMENT DU CONCOURS IMMERSION/S

FFPMI x FAFCEA · Édition 2026

La FFPMI, en collaboration avec le FAFCEA, organise un concours photo destiné aux photographes professionnels. Ce concours célèbre et valorise les métiers de l'artisanat à travers le regard des professionnels de l'image, avec un focus particulier sur le bâtiment, les métiers de bouche, la fabrication et les services.

Les 9 meilleures images sélectionnées seront exposées lors du salon **Immersion/s**, 5ème édition, organisé par le FAFCEA dans ses locaux au cœur du Marais à Paris.

Ouverture des inscriptions	1er juin 2026
Clôture des dépôts	15 juillet 2026 à 23h59
Exposition des lauréats	9 au 11 octobre 2026 · 14 rue Chapon, 75003 Paris

Article 1 — Qui peut participer ?

Le concours est ouvert à tous les photographes professionnels résidant en France métropolitaine et dans les DOM-TOM. L'adhésion à la FFPMI n'est pas requise pour participer.

Article 2 — Inscription

L'inscription est gratuite et s'effectue exclusivement en ligne sur le site de la FFPMI : metiersdelimage.fr, à partir du 1er juin 2026 et jusqu'au 15 juillet 2026 à 23h59.

Chaque participant peut soumettre jusqu'à 3 images par catégorie.

Article 3 — Les catégories

Les images soumises doivent appartenir à l'une des trois catégories suivantes :

- Bâtiment
- Métiers de bouche et alimentation
- Fabrication et services

Les images doivent avoir été réalisées après 2023.

Seules les photographies originales sont acceptées. Sont expressément exclus :

- Les images générées ou altérées par intelligence artificielle
- Les photomontages
- Toute modification substantielle par des procédés numériques

Article 4 — Modalités de soumission

Les photos doivent être déposées via l'espace adhérent du site metiersdelimage.fr, dans la section « Mes concours ».

Spécifications techniques obligatoires :

- Format : JPEG
- Dimension : 4000 pixels bord large
- Compression : qualité 12 sous Photoshop
- Nommage : Catégorie_Nom_Prénom_Numéro (exemple : Batiment_Dupont_Jean_1)

Tout fichier ne respectant pas ces spécifications, ou portant une signature visible, sera automatiquement disqualifié.

IMPORTANT : Le jury peut demander le fichier RAW correspondant à n'importe quelle image, à tout moment du processus. Les participants doivent impérativement conserver leurs fichiers RAW. L'incapacité à fournir le RAW requis entraîne une disqualification immédiate.

Toute entorse au règlement est éliminatoire.

Article 5 — Jugement

À la clôture des soumissions le 15 juillet 2026, les images seront évaluées de façon anonyme et électronique par un jury composé des membres des conseils d'administration de la FFPMI et du FAFCEA.

Critères d'évaluation :

- Créativité
- Gestion de la lumière
- Composition

Les 3 images par catégorie ayant obtenu le plus de votes seront déclarées lauréates, soit 9 images primées au total. Les lauréats seront informés par courrier postal et recevront un diplôme.

Article 6 — Droits d'utilisation et exposition

En participant au concours, chaque candidat autorise la FFPMI à utiliser les images soumises pour promouvoir la photographie professionnelle, notamment dans la presse, sur le site web et sur les réseaux sociaux de la fédération.

Les 9 images primées seront imprimées en grand format (environ 50×70 cm) et exposées lors du salon Immersion/s du 9 au 11 octobre 2026 au 14 rue Chapon, 75003 Paris. Cette autorisation d'utilisation est valable sur l'ensemble du territoire français pour une durée de 5 ans, renouvelable automatiquement tous les 2 ans.

Droits de monstration : Chaque photographe exposé percevra 100 euros TTC au titre des droits de monstration. Pour recevoir ce paiement, adresser une facture à secretariat@ffpmi.eu avec pour objet : « Droits de monstration - Exposition Immersions 2026 - Paris ».

Chaque participant est responsable de l'obtention des autorisations de publication nécessaires concernant les personnes photographiées. Ces documents devront être fournis à la FFPMI sur demande.

Article 7 — Fraude et intégrité

Chaque participant atteste être le seul et unique auteur des images soumises. Il est strictement interdit de présenter des images trouvées sur internet ou produites par une tierce personne. Tout acte de fraude avéré, constaté pendant ou après le jugement, entraîne la **révocation immédiate** du titre et une **exclusion de 3 ans** de tous les concours de la FFPMI. En participant au concours Immersion/s, le candidat accepte pleinement et sans réserve le présent règlement.

Récapitulatif des dates clés

Étape	Date
Ouverture des inscriptions	1er juin 2026
Clôture des dépôts	15 juillet 2026 à 23h59
Salon Immersion/s – 5ème édition	9 au 11 octobre 2026 · 14 rue Chapon, 75003 Paris